



Programme d'Actions de Prévention des Inondations **Chartreuse-Guiers**



Synthèse pédagogique du PAPI à destination du grand public

Octobre 2026

Référence : A2512b

Table des matières

Table des matières	2
A) Un territoire façonné par l'eau	3
Le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison.....	3
Pourquoi parler d'inondations ?	4
Une gestion historique du risque	5
B) La démarche PAPI ?	6
Qu'est-ce qu'un PAPI ?	6
Pourquoi un PAPI Chartreuse-Guiers ?	7
Qu'est-ce que le SIAGA ?	7
L'enclenchement de la démarche : le programme d'études préalable.....	7
C) Vers un PAPI : les enseignements du diagnostic.....	11
Diagnostic de vulnérabilité aux inondations	11
Le diagnostic du territoire au regard des 7 axes PAPI.....	13
D) Du diagnostic à la stratégie.....	14
Stratégie de priorisation des travaux d'aménagement.....	14
Stratégie globale d'intervention du PAPI – Axes 0-5.....	15
E) Le programme d'actions du PAPI Chartreuse-Guiers	17
Les actions.....	18
Les projets d'aménagement	19
L'impact potentiel du PAPI Chartreuse-Guiers	19
F) Une démarche collective.....	20
G) Calendrier prévisionnel – labellisation PAPI Chartreuse-Guiers.....	21

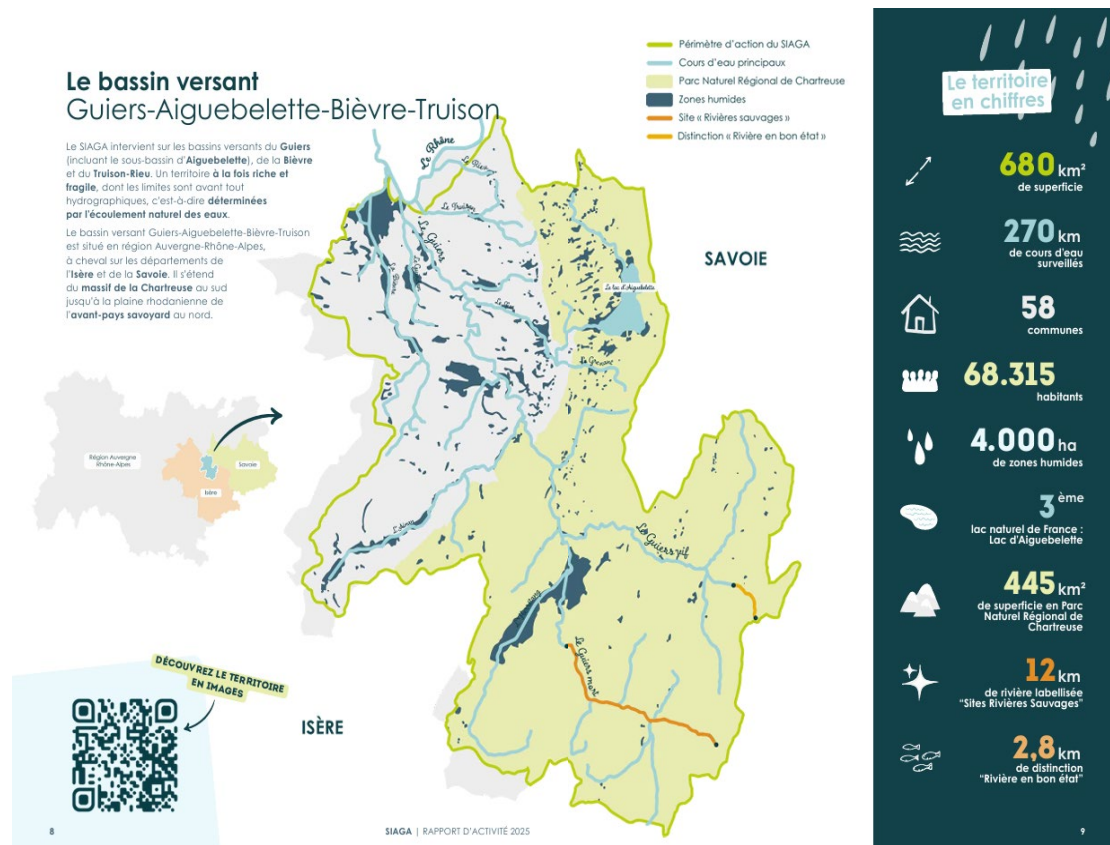
A) Un territoire façonné par l'eau

Le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison

Le bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truison couvre près de **680 km²**, **58 communes** et près de **70 000 habitants**. Il est inclus dans le territoire de 5 EPCI : les communautés de communes **Cœur de Chartreuse**, du **Lac d'Aiguebelette**, des **Vals du Dauphiné**, **Val Guiers**, ainsi que la communauté d'agglomération du **Pays Voironnais**.

Il s'étend depuis les reliefs du **massif de la Chartreuse** au sud jusqu'à la **plaine rhodanienne de l'Avant-Pays savoyard** au nord, où les cours d'eau rejoignent le Rhône. Il regroupe trois bassins versants principaux : celui du **Guiers** (largement majoritaire), celui de la **Bièvre** et celui du **Truison-Rieu**.

Le bassin versant offre un réseau hydrographique de plus de **900 km** de cours d'eau, dont les axes principaux sont le **Guiers Mort**, le **Guiers Vif**, le **Guiers**, la **Bièvre** et le **Truison**, alimentés par une multitude d'affluents comme le Cozon, l'Herretang, l'Ainan, ou encore le Tiers.



Pourquoi parler d'inondations ?

Le territoire du SIAGA est marqué par des crues historiques dévastatrices, ayant impliqué des réponses de prévention contre les inondations dès le 18^e siècle.



Figure 1 : : Crue du 17 janvier 1899 / Crue du 10 février 1990

Les crues récentes, notamment celles de l'Ainan en 2002 et du Guiers Mort en 2021, ont rappelé la vulnérabilité persistante du bassin versant. Cette exposition est confirmée par le fait que l'ensemble des communes du territoire a déjà fait l'objet d'au moins une reconnaissance de catastrophe naturelle liée aux inondations ou aux coulées de boue.



Figure 2 : Hameau la Pale / Secteur de Champet / Secteur de la Gaitée à St Geoire en Valdaine le 6 juin 2002.

Le territoire se caractérise également par un patrimoine hydraulique ancien et structurant, composé de **57 ouvrages hydrauliques** répartis sur le bassin versant. Ces aménagements influencent aujourd'hui le fonctionnement hydrologique des cours d'eau et leurs dynamiques d'écoulement. Leur entretien, leur gestion et la clarification de leur rôle constituent ainsi des enjeux majeurs pour la prévention des inondations et l'adaptation du territoire face aux risques actuels et futurs.

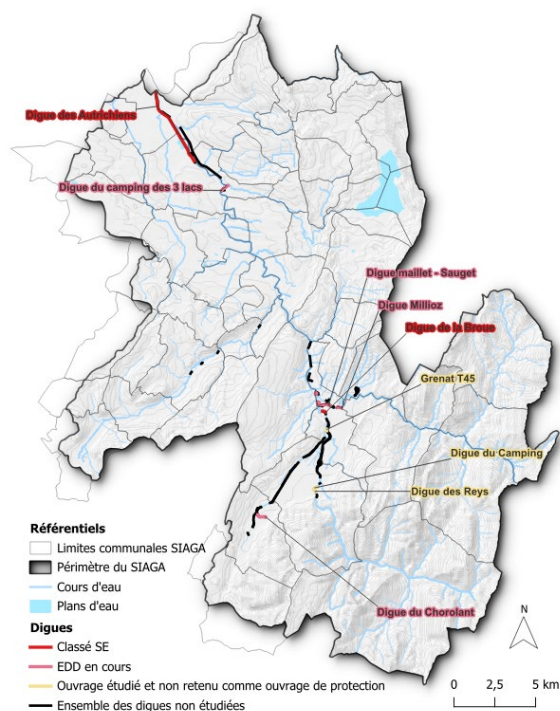


Figure 3 : Synthèse de l'ensemble des aménagements contribuant à la gestion du risque sur le territoire du SIAGA. Source : SIAGA à la date de mars 2026

Une gestion historique du risque

La prévention des inondations fait partie intégrante de l'histoire du territoire depuis plus d'un siècle, comme en témoignent les ouvrages de protection réalisés dès la seconde moitié du 19^e siècle.

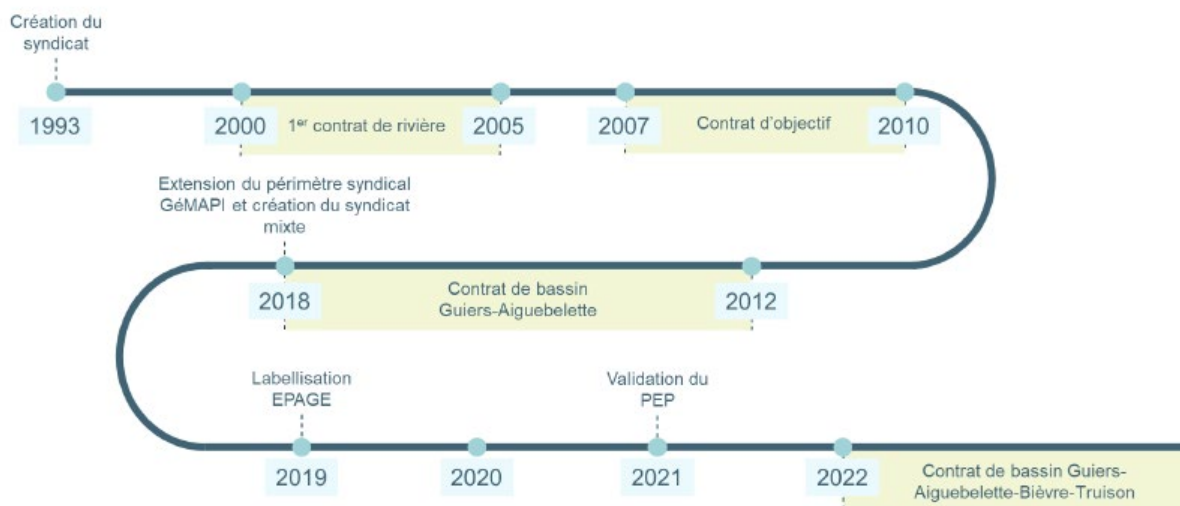


Figure 4 : Frise historique du SIAGA. Source : Cérémonie des 30 ans du SIAGA.

Ces programmes ont permis la réalisation de nombreuses actions en faveur de la prévention des inondations et de la gestion des cours d'eau : restauration des berges, amélioration d'ouvrages hydrauliques, création de champs d'expansion des crues, rétablissement de la dynamique fluviale ou encore travaux de stabilisation des cours d'eau.

B) La démarche PAPI ?

Qu'est-ce qu'un PAPI ?

Le **Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI)** est une démarche nationale visant à améliorer la gestion du risque d'inondation à l'échelle d'un territoire. Il mobilise de nombreux acteurs et repose sur une **démarche collective** et concertée pour définir un programme d'actions partagé.

Le PAPI ne se limite pas à la réalisation d'ouvrages de protection. Il s'appuie sur plusieurs axes complémentaires visant à mieux connaître les risques, développer la culture du risque, préparer la gestion de crise, intégrer les inondations dans l'aménagement du territoire et réduire la vulnérabilité des enjeux exposés. Ces axes sont présentés dans la figure ci-dessous.



L'entrée dans la démarche s'effectue par la mise en œuvre d'un **Programme d'Études Préalables (PEP)**, dont l'objectif est de construire une connaissance partagée du territoire et de préparer l'élaboration d'un programme d'actions opérationnel.

Le PEP est généralement mis en œuvre sur une période de 3 ans, tandis qu'un PAPI se déploie sur 6 ans et peut être renouvelé.

Pourquoi un PAPI Chartreuse-Guiers ?

La mise en place du **PAPI Chartreuse-Guiers**, à l'échelle du bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson, apparaît cohérente au regard des caractéristiques du territoire. Les événements historiques, la présence de plusieurs PPRI, l'existence d'un patrimoine hydraulique important ainsi que la concentration d'enjeux humains, économiques et environnementaux significatifs soulignent la nécessité de poursuivre et de structurer une politique de prévention des inondations à l'échelle du bassin versant.

Le territoire est engagé de longue date dans la gestion du risque d'inondation, à travers la réalisation d'ouvrages de protection, les contrats de rivière et les actions portées par le SIAGA. Toutefois, ces démarches étaient principalement orientées vers la gestion des milieux aquatiques et la restauration des cours d'eau. Le PAPI s'inscrit dans leur continuité tout en renforçant l'approche de prévention des inondations, notamment par une meilleure connaissance du risque, la réduction de la vulnérabilité, la préparation à la gestion de crise et la mise en œuvre d'aménagements adaptés.

Le PAPI constitue ainsi un outil structurant permettant de définir une stratégie globale et partagée, de coordonner l'action des différents acteurs du territoire et de mobiliser les moyens nécessaires pour renforcer durablement la résilience du bassin versant face au risque d'inondation.

Qu'est-ce que le SIAGA ?

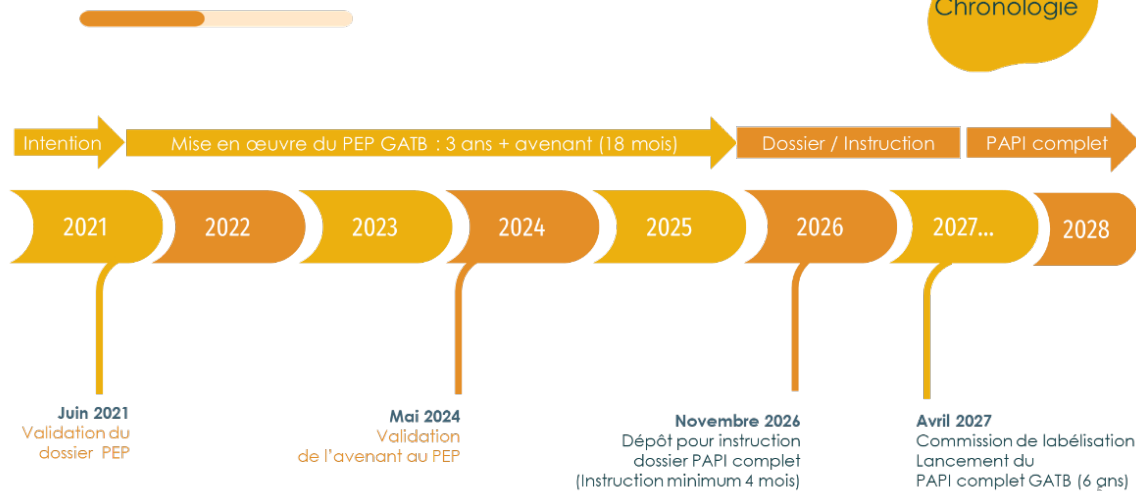
Le **SIAGA (Syndicat Interdépartemental d'Aménagement du Guiers et de ses Affluents)** est la structure chargée de la gestion des milieux aquatiques et de la prévention des inondations à l'échelle du bassin versant Guiers-Aiguebelette-Bièvre-Truisson. Créé en 1993 comme syndicat d'études, puis devenu syndicat de travaux, il exerce depuis 2018 la compétence **GEMAPI** (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations), transférée ou déléguée par les intercommunalités du territoire. Labellisé **EPAGE** en 2019, il constitue aujourd'hui l'établissement de référence pour la gestion intégrée de l'eau à l'échelle du bassin versant.

Au regard de ses compétences, de sa connaissance du territoire et de son rôle de coordination des acteurs locaux, le SIAGA est naturellement le **porteur de la démarche PAPI**. À ce titre, il assure le pilotage de la stratégie de prévention des inondations, anime la concertation entre les partenaires, coordonne les études et les actions, et veille à la mise en œuvre cohérente du programme à l'échelle du bassin versant.

L'enclenchement de la démarche : le programme d'études préalable

Engagé en **2021**, puis prolongé jusqu'à fin **2025** par avenant, le Programme d'Études Préalables (PEP) a constitué une étape essentielle dans la construction de la stratégie de prévention des inondations du bassin versant.

L'état d'avancement



Au cours du PEP, des actions ont été mise en œuvre sur les 5 premiers axes non de la démarche intégrée de Prévention aux Inondations.

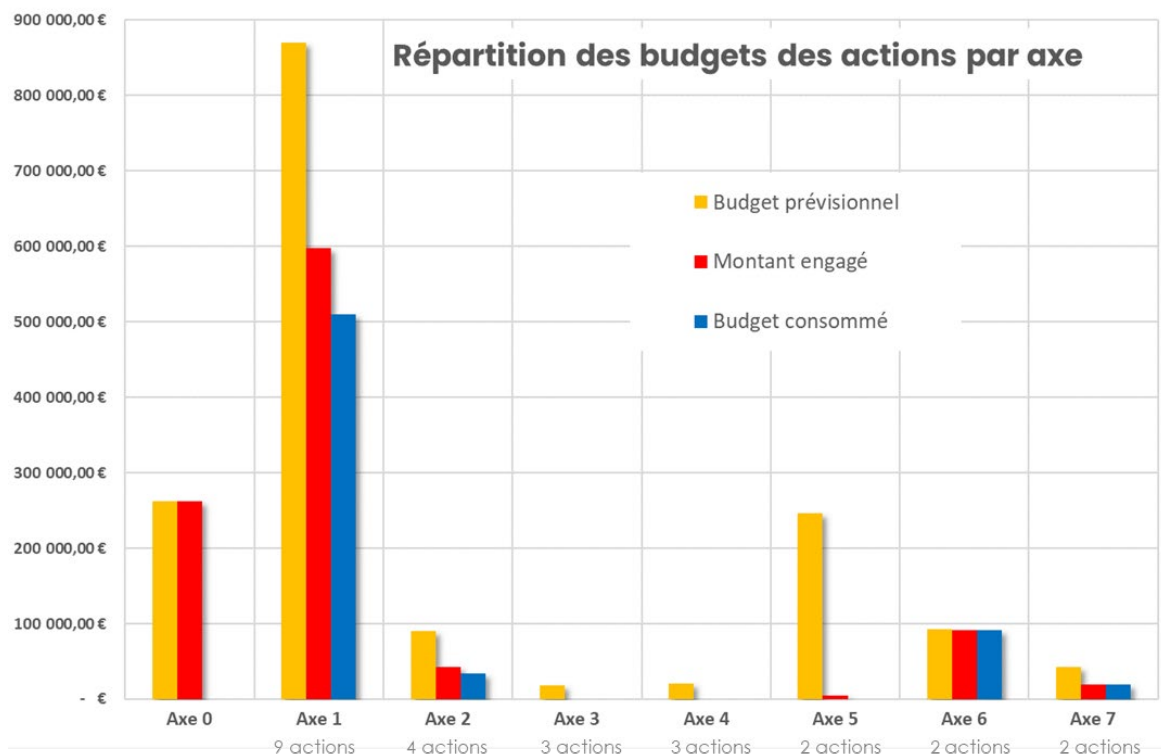
Le PEP a ainsi permis de consolider la connaissance du risque à l'échelle du bassin versant, avec la modélisation de nombreux cours d'eau, l'identification des principaux secteurs vulnérables, le recensement de **57 ouvrages hydrauliques** et la définition de plusieurs systèmes d'endiguement. Il a également conduit à l'élaboration d'un schéma d'aménagement comprenant **37 projets** analysés et priorisés, ainsi qu'à la réalisation des études préalables nécessaires à l'inscription des opérations les plus structurantes dans le futur programme.

Parallèlement, plusieurs actions de sensibilisation, de surveillance et de gestion de crise ont été engagées. Certaines actions ont toutefois été reportées ou partiellement réalisées en raison de contraintes de moyens, d'opportunités limitées ou de difficultés de mobilisation des acteurs concernés.

Le bilan de ce programme a fait ressortir que la réalisation de l'ensemble des actions initialement prévues a été limitée par les moyens humains disponibles pour sa mise en œuvre. Cela a conduit à concentrer les efforts sur les études et démarches jugées indispensables à la préparation du futur PAPI.

- > **À l'issue du PEP, le territoire dispose désormais des connaissances, des études et des éléments de stratégie nécessaires pour engager un PAPI complet. Celui-ci constitue la poursuite logique de la démarche en permettant de traduire ces acquis en un programme d'actions opérationnel, partagé par les acteurs du territoire et destiné à renforcer durablement la résilience du bassin versant face au risque d'inondation.**

Budget total du PEP : 1 642 640 €



Numéro action	Nom action	Etat de réalisation	Atteinte d'objectif
Axe 0	0.1 Animation du Programme d'Etudes Préalables	en cours	● ●
Axe 1	1.1 Pose de repères historiques et pédagogiques de crues	reportée	●
	1.2 Ateliers sensibilisation au risque inondation	terminée	● ● ●
	1.3 Outil pédagogique pilote à destination des scolaires	reportée	●
	1.4 Diagnostic approfondi et partagé	terminée	● ● ●
	1.5 Etude de définition des ouvrages de protection aux inondations	en cours	● ● ●
	1.6 Etude pour la prise en compte des effets du changement climatique	reportée	●
	1.7 Enrichir les bases de données nationales	reportée	●
	1.8 Elaboration d'ACB/AMC	terminée	● ● ●
	1.9 Elaboration du dossier PAPI	en cours	●
Axe 2	2.1 Pose d'échelles limnimétriques	terminée	● ● ●
	2.2 Mise en place d'un réseau de sentinelles	terminée	● ●
	2.3 Etude de faisabilité d'un réseau de surveillance et d'alerte	en cours	● ●
	2.4 Mutualisation de données et échanges entre gestionnaires de cours d'eau	terminée	● ●
Axe 3	3.1 Assistance aux communes à la rédaction de PCS et de DICRIM	terminée	● ●
	3.2 Garantir la MAJ des PCS/DICRIM et démarches associées	terminée	● ●
	3.3 Réalisation d'exercices de gestion de crise	terminée	● ●
Axe 4	4.1 Porter à connaissance des cartes d'aléa	reportée	●
	4.2 Animation d'un réseau de référents "urbanisme prévention des inondations"	terminée	● ●
	4.3 <i>Analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI (MOA DDT 38/73)</i>	reportée	●
Axe 5	5.1 Réduction de la vulnérabilité sur des enjeux privés	en cours	●
	5.2 Travaux de réduction de la vulnérabilité des biens à usage d'habitation ou mixte	reportée	●
Axe 6	6.1 Analyse des études existantes sur le bassin versant GATB pour l'élaboration d'un programme de travaux	terminée	● ● ●
	6.2 Proposition d'aménagement sur certains affluents en vue de réduire la vulnérabilité	terminée	● ● ●
Axe 7	7.1 Dossier de régularisation des SE de la "Digue des Autrichiens et du "Camping des 3 lacs"	terminée	● ● ●
	7.2 Procédure réglementaire de surveillance des ouvrages de prévention des inondations	en cours	● ● ●

Atteinte d'objectif :

● ● ● Conforme
 ● ● Partiellement atteint
 ● Non atteint

C) Vers un PAPI : les enseignements du diagnostic

Diagnostic de vulnérabilité aux inondations

L'analyse a permis de mettre en évidence environ **25 pôles de vulnérabilité prioritaires**, regroupant les enjeux les plus exposés.

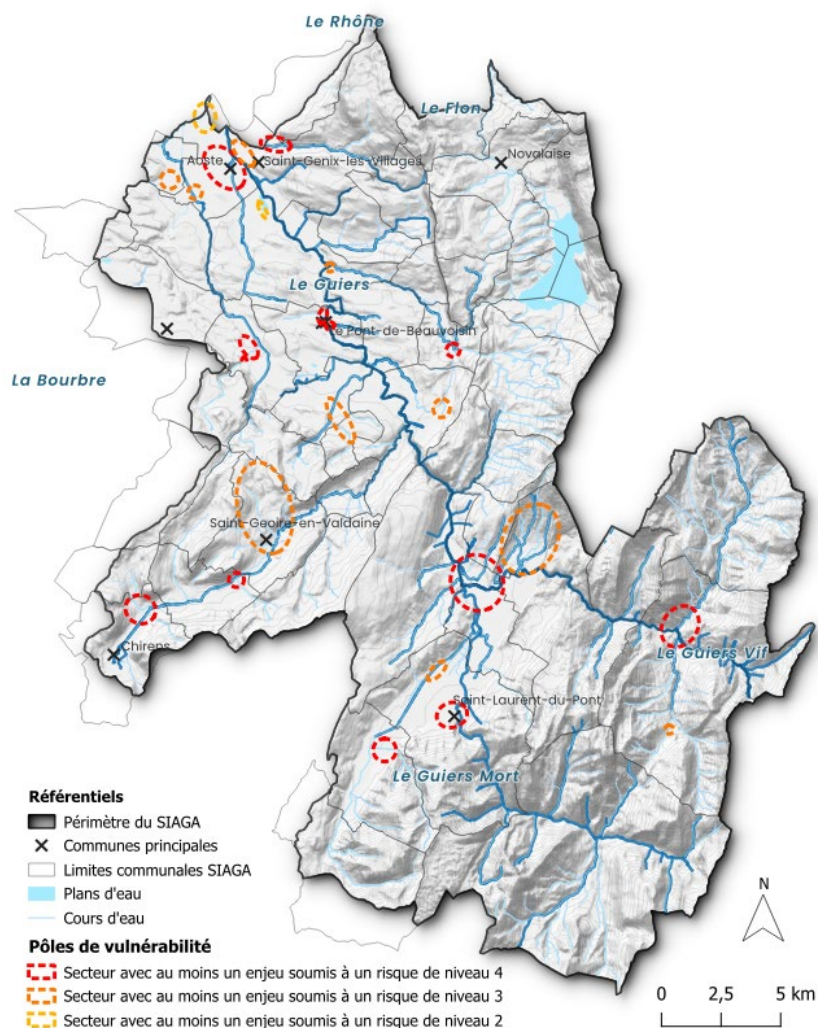


Figure 5 : Synthèse des pôles de vulnérabilité identifiés dans le diagnostic de vulnérabilité. Source : diagnostic de vulnérabilité SIAGA.

► Un territoire significativement exposé pour l'événement fréquent – décennal.

Le territoire apparaît fortement exposé dès l'événement fréquent avec :

- Près de 2 000 habitants,
- Une trentaine d'ERP,
- Plus de 300 établissements représentant approximativement 3 400 emplois,
- Près de 70 km de voirie.

Une partie significative de ces enjeux est toutefois protégée par la **digue des Autrichiens**, ouvrage majeur du territoire. Les secteurs les plus exposés subissent déjà des inondations récurrentes, tandis que les crues extrêmes n'augmentent que modérément le nombre d'enjeux concernés. L'enjeu principal consiste donc à réduire la fréquence des désordres sur les secteurs les plus vulnérables.

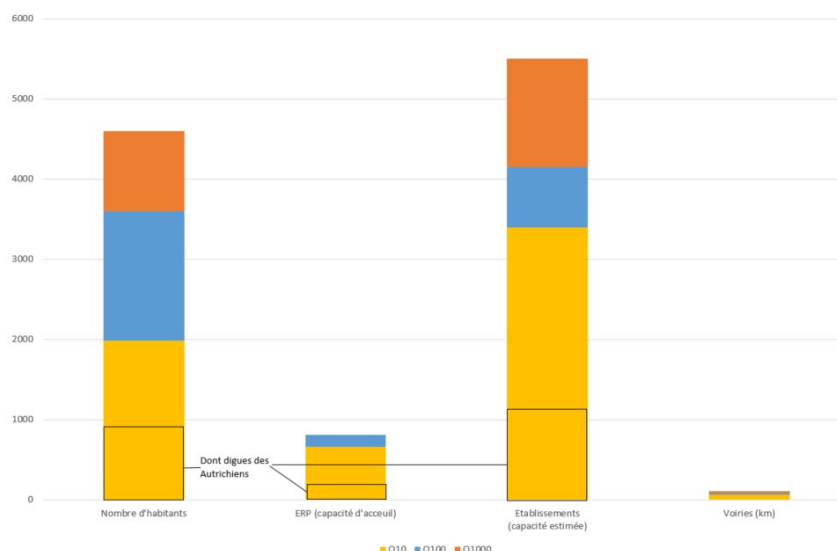


Figure 6 : Cumuls des enjeux exposés par thématique. Source : mémoire technique action 6.2 SIAGA.

► Des enjeux très dispersés sur le territoire

Les principaux enjeux se concentrent le long du **Guiers Vif** et du **Guiers Mort**, notamment à Saint-Pierre-d'Entremont, Saint-Laurent-du-Pont, Entre-deux-Guiers et sur le Guiers aval. Les secteurs aval bénéficient de protections par des systèmes d'endiguement existants. En parallèle, de nombreuses poches d'enjeux sont réparties sur les petits affluents, où les inondations sont principalement liées à des épisodes orageux localisés. Ces secteurs concernent aussi bien des zones urbaines, des zones d'activité que des espaces ruraux.

► Une influence amont / aval relativement limitée

Le fonctionnement hydraulique du bassin bénéficie déjà de plusieurs dispositifs naturels ou aménagés de ralentissement des crues, tels que le lac d'Aiguebelette, la plaine de l'Herretang ou les zones d'expansion de crue du Guiers aval. Les gains attendus de nouvelles actions à l'échelle du bassin restent toutefois limités. La réduction de la vulnérabilité repose donc principalement sur l'amélioration et le suivi des systèmes d'endiguement existants ainsi que sur des actions ciblées localement. Les crues des petits affluents étant souvent indépendantes de celles du réseau principal, les aménagements réalisés auront essentiellement des effets à l'échelle locale.

Le diagnostic du territoire au regard des 7 axes PAPI

L'analyse des actions conduites sur le territoire ainsi que des enseignements qui en sont issus a permis de dresser une vision globale de la politique de prévention des inondations mise en œuvre sur le territoire. Cette évaluation s'appuie à la fois sur les actions réalisées dans le cadre du PEP, celles menées en interaction avec celui-ci, ainsi que sur l'ensemble des initiatives liées à la prévention des inondations portées par les différents acteurs du territoire.

Cette analyse a permis d'identifier les principaux acquis, les points de vigilance, les freins et les leviers d'action, mais également de formuler des recommandations visant à renforcer l'efficacité et la cohérence de la politique de prévention des inondations. Elle constitue ainsi une base pour l'élaboration d'un futur PAPI adapté aux enjeux, aux besoins et aux spécificités du territoire.

Voici une synthèse des recommandations extraites du diagnostic :

Axe 0 – Animation, pilotage et suivi du programme

Renforcer les moyens humains et financiers dédiés au pilotage du futur PAPI, s'appuyer éventuellement sur une assistance à maîtrise d'ouvrage et maintenir une dynamique partenariale autour des opérations d'aménagements non retenues, mais jugées pertinentes.

Axe 1 – Connaissance du risque

Capitaliser et valoriser les nombreuses études déjà produites. Poursuivre l'amélioration de la connaissance sur l'impact du changement climatique, et favoriser l'intégration de ces connaissances dans les documents d'urbanisme et les bases de données nationales.

Axe 1 – Conscience du risque

Poursuivre les actions de sensibilisation et de communication auprès des élus, des habitants et des acteurs du territoire afin de développer une véritable culture du risque et améliorer l'appropriation des enjeux inondation.

Axe 2 – Surveillance et prévision

Consolider les dispositifs de surveillance existants (sentinelles, systèmes d'endiguement, outils d'alerte), améliorer le partage des données et clarifier les rôles des différents acteurs impliqués dans la surveillance des cours d'eau et des ouvrages.

Axe 4 – Prise en compte du risque dans l'urbanisme

Poursuivre l'animation du réseau urbanisme, améliorer la prise en compte des aléas dans les documents réglementaires et engager les démarches nécessaires à l'évolution ou à la prescription de nouveaux PPRI.

Axe 5 – Réduction de la vulnérabilité

Poursuivre les diagnostics et travaux engagés, tout en renforçant l'information et l'accompagnement des particuliers, entreprises et gestionnaires exposés afin de favoriser la mise en œuvre de mesures de réduction de la vulnérabilité.

Axe 6 – Ralentissement des écoulements

Poursuivre les aménagements hydrauliques prioritaires, anticiper les opérations du futur PAPI et mettre en place une stratégie foncière adaptée pour faciliter la réalisation des projets de ralentissement des crues.

Axe 7 – Gestion des ouvrages hydrauliques

Assurer une gestion pérenne des systèmes d'endiguement, poursuivre leur classement et leur surveillance, clarifier le rôle des ouvrages existants et améliorer progressivement la connaissance et la gestion des ouvrages potentiellement structurants du territoire.

Axe 3 – Alerte et gestion de crise

Accompagner les communes dans l'élaboration et la mise à jour des PCS et DICRIM, renforcer la préparation des élus et des gestionnaires de crise, et développer les démarches de mise en sûreté des populations et établissements exposés.

D) Du diagnostic à la stratégie

À la suite du diagnostic du territoire, l'objectif était de définir une stratégie permettant de construire un programme d'actions **cohérent, hiérarchisé et planifié** dans le temps, en adéquation avec les moyens humains, techniques et financiers mobilisables.

La stratégie du PAPI s'articule autour de deux étapes complémentaires :

- > **La stratégie de priorisation des travaux d'aménagement**
- > **La stratégie globale d'intervention du PAPI – Axes 0-5**

Stratégie de priorisation des travaux d'aménagement

Un ensemble de **37 fiches actions** ont été priorisées afin d'élaborer un programme de travaux en adéquation avec les moyens humains et financiers du SIAGA. Cela s'est traduit par la mise en place d'une stratégie permettant de définir quels aménagements seraient, dans un premier lieu, à inscrire dans le **premier cycle PAPI d'une durée de 6 ans**.

La priorisation échelonnée en 3 étapes a été choisie :

- > **Priorisation technico-financière** croisant : gain en matière de protection, nombre de personnes protégées, coût du projet et permettant un classement de niveau 1 à 3 pour la priorité d'engagement.
- > **Prise en compte des contraintes d'éligibilité au financement FPRNM (fond Barnier)**
- > **Sur la base de plusieurs scénarios, le choix d'un programme validé en conseil syndical du SIAGA**

La priorisation a donné lieu à la sélection de **9 projets d'aménagement**.

Un dixième projet d'aménagement, dit contributif, a été inscrit au programme d'actions et est mené et financé dans le cadre du Contrat Eau et Climat (un projet dit "intégré" répondant aux composantes "GEMA" et "PI").

Réflexion plus générale sur les projets d'aménagement identifiés sur les communes non-éligibles au fond Barnier

Une réflexion plus large devra également être engagée concernant les projets d'aménagement situés sur les communes non éligibles aux Fonds Barnier. En effet, près de **80 % des communes du territoire du SIAGA**, ne peuvent actuellement pas bénéficier de ce dispositif de financement.

Dans cette perspective, l'action relative à l'**analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI sur les communes non couvertes par un PPRI** a été réinscrite au sein du PAPI. Cette démarche permettra d'évaluer les possibilités d'amélioration de l'éligibilité du territoire à certains financements et de mieux accompagner les projets de prévention des inondations.

Par ailleurs, une réévaluation des projets pourra être réalisée lors du bilan à mi-parcours du PAPI, en tenant compte des évolutions des dispositifs de financement. À ce titre, la mobilisation de financements complémentaires, notamment via le Fonds vert, pourra constituer un levier à étudier pour accompagner la mise en œuvre de nouvelles opérations.

Stratégie globale d'intervention du PAPI – Axes 0-5

La stratégie globale de mise en œuvre du PAPI s'appuie sur les enseignements du PEP ainsi que sur le diagnostic du territoire. Elle constitue le cadre de référence pour orienter la définition et la priorisation des actions à inscrire dans le programme, en cohérence avec les enjeux identifiés et les capacités de mise en œuvre du territoire.

Cette stratégie repose sur **6 orientations stratégiques** :

► **Diffuser les connaissances** existantes pour contribuer à la culture du risque.

- ✓ Porter à connaissance des cartes d'aléa
- ✓ Diffuser la connaissance sur le risque
- ✓ Diffuser l'information sur les dispositifs d'aides proposés par le PAPI

► **Poursuivre/développer les actions de sensibilisation/formation** en cohérence avec les moyens disponibles.

- ✓ Démarches de sensibilisation, de formation, d'information et des outils pédagogiques adaptés aux différents publics et aux enjeux exposés

► **Accompagner spécifiquement les enjeux exposés** pour les aider à **réduire leur vulnérabilité**.

- ✓ Diagnostics et travaux de réduction de la vulnérabilité
- ✓ Accompagner les particuliers et entreprises à la réalisation d'un plan de mise en sûreté (PFMS et POMSE)

► **Faciliter l'action des acteurs locaux** (communes, EPCI et aménageurs)

- Pour intégrer le risque d'inondation dans **l'aménagement du territoire**.
- Pour améliorer l'organisation pour la **gestion des événements d'inondation**.

✓ Accompagnement des communes pour l'intégration du volet inondation dans leur organisation de crise

✓ Renforcer la prise en compte du risque d'inondation dans l'aménagement et l'urbanisme

✓ Formations sur l'instruction des dossiers d'urbanisme

✓ Analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI

► **Gérer efficacement les ouvrages** qui contribuent à la gestion du risque d'inondations

✓ Mise en place d'outils de surveillance

✓ Suivi des procédures réglementaires de surveillance des ouvrages de protection des inondations

► **S'inscrire dans un processus d'amélioration continue** de l'action territoriale

✓ Déploiement et fiabilisation du SAL

✓ Étude pour la prise en compte des effets du changement climatique

✓ Évaluation à mi-parcours du PAPI – Bilan et élaboration du PAPI n° 2

✓ Capitalisation des connaissances sur le ruissellement

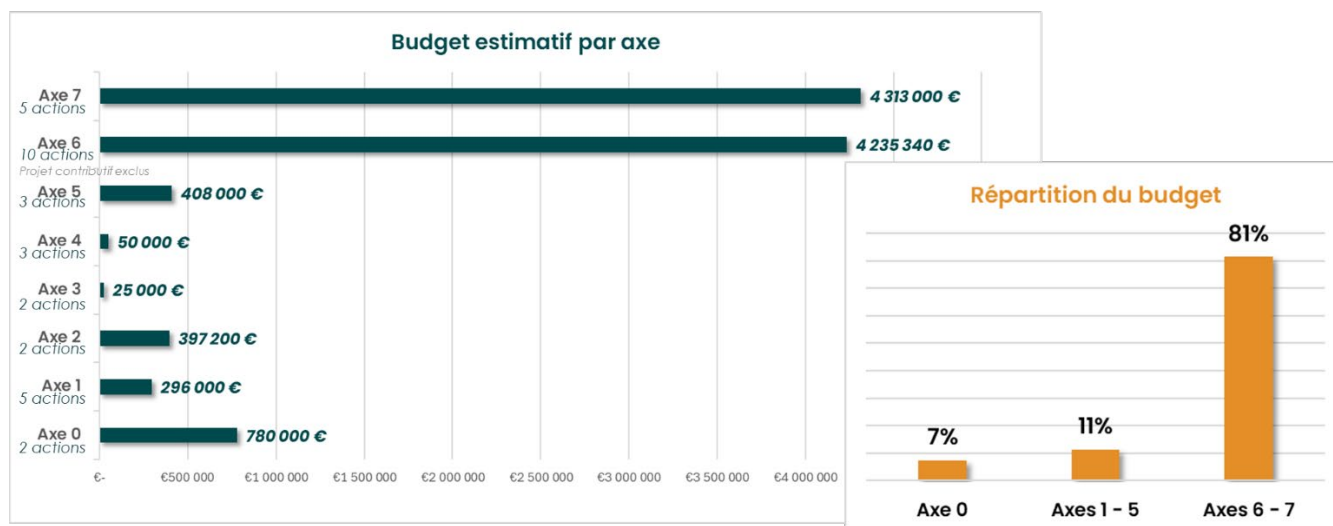
E) Le programme d'actions du PAPI Chartreuse-Guiers

Le programme d'actions porté par le SIAGA prévoit la mise en œuvre d'une **trentaine d'actions**, réparties au sein des **7 axes de la gestion intégrée du risque d'inondation** portés par la démarche PAPI. Il représente un investissement prévisionnel d'environ **10 M€**, dont une part significative reposera sur la mobilisation de financements et de subventions auprès des différents partenaires.

Ce programme est **hiérarchisé, chiffré et planifié sur l'ensemble des 6 années du cycle PAPI**, afin de garantir une mise en œuvre progressive et cohérente des actions au regard des enjeux du territoire et des capacités de portage du SIAGA.

Estimation du budget

TOTAL ESTIMATIF AU 15/09 = 10 504 540 €



Les actions

Le programme d'actions élaboré se présente ainsi :

Axe	Thème	No fiche	Nom de l'action
0	Animation du PAPI	0.1	Animation du PAPI
		0.2	Assistance à maîtrise d'ouvrage PAPI (réflexion en cours)
1	Conscience du risque	1.1	Pose de repères historiques et pédagogiques de crues
		1.2	Démarches de communication et de sensibilisation
	Connaissance du risque	1.3	Etude pour la prise en compte des effets du changement climatique
		1.4	Evaluation à mi parcours du PAPI – Bilan et élaboration du PAPI n°2
		1.5	Capitalisation des connaissances sur le ruissellement
2	Surveillance et prévision	2.1	Mise en place d'outils de surveillance : échelles limnimétriques, développement du réseau de sentinelle, procédures de surveillance des ouvrages
		2.2	Déploiement et fiabilisation du SAL (chiffrage en cours)
3	Alerte et gestion de crise	3.1	Accompagnement les communes pour l'intégration du volet inondation dans leur organisation de crise (MOA : SIAGA avec DDT38/73)
		3.2	Accompagner les particuliers et entreprises à la réalisation d'un plan de mise en sûreté
4	Prise en compte des risques dans les documents d'urbanisme	4.1	Porter à connaissance des cartes d'aléa
		4.2	Risque et urbanisme : réseau de partenaire, amélioration des docs actuels, implication dans l'élaboration des PLU/SCOT, appui à l'instruction ADS
		4.3	Analyse stratégique pour la prescription d'un PPRI (MOA : DDT38/73)
5	Réduction de la vulnérabilité	5.1	Diagnostics de réduction de la vulnérabilité
		5.2	Appui aux enjeux individuels pour la réalisation des travaux de réduction de vulnérabilité
		5.3	Travaux de réduction de vulnérabilité
6	Ralentissement des écoulements	6.1	St Pierre d'Entremont : protection de berge, plan de gestion sédimentaire, reprise pont Jacquet
		6.2	Putarel – recalibrage du franchissement de la RD82, gestion ripisylve
		6.3	Guinard : Plan de gestion des ouvrages : pose de repère travaux rampe d'accès et diagnostic de l'ouvrage passage couvert.
		6.4	Guiers Mort : Réhausse de la passerelle
		6.5	Confortement de berge le long du Camping de Saint Laurent du Pont (100 ml)
		6.6	Combe Gilly : Bassin, zone d'expansion de crue à l'amont, reméandrage et stabilisation du lit
		6.7	A St Laurent du pont : torrent de type 3 plage de dépôt, aménagement d'un chenal, amélioration entonnement du pont / Ruisseau de la Tuilerie
		6.8	Aoste : Arasement de la digue aval de la Bièvre et restauration de l'EBF
		6.9	Travaux de renaturation du Guiers confluence Thier – Aménagement connexe – SE 3 lacs Renforcement du parement – création d'un sabot (projet contributif inscrit dans le Contrat eau et climat)
		6.10	Acquisition foncière des projets (chiffrage en cours)
		6.11	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations de prévention des inondations (chiffrage en cours)
7	Gestion des ouvrages hydrauliques	7.1	Etudes de conception des aménagements prévus pour les cycles PAPI suivants
		7.2	Renforcement du parement de la Digue de la Broue sur le Guiers mort
		7.3	Travaux de confortement du SE des Autrichiens en amont du pont de St Genix (T4b) sur le Guiers
		7.4	Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation des opérations sur les systèmes d'endiguement (chiffrage en cours)
		7.5	Classement en SE de 3 digues : digue Millioz, digue du Maillet et digue du Chorolant

Les projets d'aménagement

Les **9 projets d'aménagement retenus**, auxquels s'ajoute une opération contributive relevant de la compétence GEMAPI, sont présentés ci-après. Le scénario proposé repose sur un programme de **9 opérations prioritaires**, représentant un montant prévisionnel d'environ **7,7 M€ HT**, afin de concentrer les moyens financiers et humains sur les actions les plus efficaces, les plus pertinentes au regard des enjeux et les plus réalistes à mettre en œuvre sur la durée du PAPI.

L'impact potentiel du PAPI Chartreuse-Guiers

Au regard de leur nature, les actions relevant des **axes 0 à 5** ne sont pas susceptibles de générer d'incidences environnementales directes significatives sur les milieux naturels, les paysages ou le climat.

En revanche, les actions des **axes 6 et 7** comprennent des travaux et aménagements pouvant modifier localement le territoire. Leur mise en œuvre est donc susceptible d'engendrer des incidences environnementales, qu'elles soient **temporaires**, lors des phases de chantier, ou **plus durables**, en raison des modifications apportées aux ouvrages, aux écoulements ou aux milieux naturels.

Afin de limiter ces impacts, les principes de la démarche **Éviter-Réduire-Compenser (ERC)** ont été intégrés dès la conception des projets. La recherche de solutions conciliant prévention des inondations et préservation des milieux, notamment par le recours aux **solutions fondées sur la nature** lorsque cela est possible, a été privilégiée. Les contraintes environnementales, foncières, techniques et réglementaires ont également été prises en compte dans l'élaboration du schéma d'aménagement.

L'analyse fait apparaître que les **incidences environnementales négatives** identifiées pour les opérations de l'axe 6 sont principalement limitées à **la phase de réalisation des travaux**. Elles peuvent notamment concerner les perturbations temporaires des milieux, la circulation des engins, les terrassements, les nuisances sonores ou encore les interventions ponctuelles sur les berges et les écoulements. 4 projets sont d'ailleurs identifiés comme exerçant à terme un impact positif sur l'environnement :

- Amélioration du transfert sédimentaire et de la continuité piscicole (Action 6.1)
- Diversification de la ripisylve (Action 6.4)
- Rétablissement de l'espace de bon fonctionnement (Action 6.7)
- Restauration hydromorphologique (Action 6.8)

F) Une démarche collective

La prévention des inondations repose nécessairement sur une **démarche collective**, compte tenu de la diversité des enjeux concernés et des nombreux acteurs impliqués. La concertation permet de mieux comprendre les spécificités du territoire, de partager les connaissances et de construire des solutions adaptées et partagées.

Elle constitue également une étape essentielle pour mobiliser les acteurs qui seront amenés à porter, accompagner ou mettre en œuvre les actions retenues. Cette appropriation collective est un facteur clé de réussite pour la concrétisation du programme.

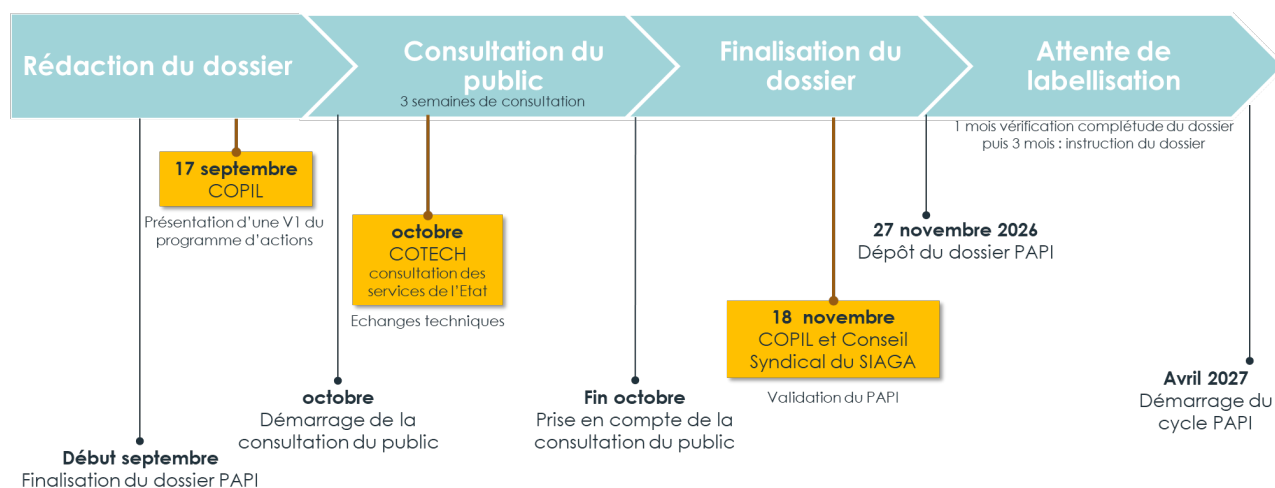
Dans ce cadre, une **consultation du public** est organisée afin de recueillir les avis et observations des habitants et usagers du territoire. Elle participe à l'élaboration d'une stratégie partagée et contribue à renforcer la pertinence et l'acceptabilité des actions proposées.

Les différentes phases de concertation et de consultation ayant contribué à l'élaboration du programme sont présentées ci-après.

Echéance	Format	Objectifs visant le PAPI
18 septembre 2024	COFIL	Rendu des rapports 6.1 et 6.2 (schéma d'aménagement). Présentation des 39 actions.
18 novembre 2024	COTECH	Présentation et validation technique méthode de hiérarchisation des actions des rapports 6.1 et 6.2.
12 novembre 2025	Réunion d'information communes et EPCI secteur aval	Présentation des scénarios
13 novembre 2025	Réunion d'information communes et EPCI secteur amont	Présentation des scénarios
26 novembre et 17 décembre 2025	Bureau puis Conseil syndical SIAGA	Validation du planning de la stratégie
4 et 17 juin 2026	Bureau puis Conseil Syndical SIAGA	Validation du planning de la stratégie par la nouvelle équipe
17 septembre 2026	COFIL	Présentation d'une V1 du PAPI

16 octobre 2026	COTECH	Consultation des services instructeurs
Mi-octobre – Mi-novembre 2026	Consultation du public	Présentation au grand public ainsi que recueil de leurs retours
18 novembre 2026	COPIL	Validation du PAPI
18 novembre 2026	Conseil Syndical	Validation du PAPI et appropriation

G) Calendrier prévisionnel – labellisation PAPI Chartreuse-Guiers



Nos partenaires financeurs :